

2020



TARIFS DE PRISES DE VUES PAR DRONES

TVA auteur à 10%

STUDIO NATURE productions

PHOTOGRAPHIE

- **Toutes nos photographies** sont prises en format brut afin d'exploiter nos capteurs au maximum de leurs possibilités, puis elles sont **optimisées individuellement sous logiciels de retouche**.

OFFRE PHOTO STANDARD :

Ces prises de vues sont réalisées avec un drone à 4 hélices qui possède une autonomie importante et qui est équipé d'un capteur 1 pouce de 20 millions de pixels. Avec cet appareil léger à la pointe de la technologie, la mise en place est rapide et les contraintes de vol sont simplifiées.

Idéal pour le web et les impressions jusqu'au format A2 (ou supérieures selon supports)

Jusqu'à 2 photos aériennes (sur le même site)	: 180 € HT
Photo supplémentaire	: 50 € HT

OFFRE PHOTO HAUTE DEFINITION :

Ces prises de vues sont réalisées avec un drone à 6 hélices pouvant emporter un appareil photo reflex sophistiqué. Ce drone de 3,9Kg est équipé d'un dispositif de parachute pyrotechnique et d'un système de pilotage qui rendent sa mise en œuvre plus exigeante. En revanche, les photos obtenues sont de qualité supérieure, idéale pour les grands formats (posters, bâches, kakemonos, ...)

2 photos aériennes (sur le même site)	: 320 € HT
Photo supplémentaire	: 90 € HT

FORFAITS demi- journée et journée : **Nous consulter**

- Des retouches importantes (sur l'environnement ou les bâtiments) sont envisageables dans notre studio de post-production.
- Possibilité de tirages professionnels sur alu Dibond, bâche ou papier tous formats

VIDÉO full HD ou 4K (Taille maxi > 4096x2160 pxls – 50p @100Mb/s)

Nous réalisons un devis selon vos exigences, le temps passé en prises de vues et en montage. Les rushes tournés lors d'un vol peuvent être livrés bruts, ou étalonnés et montés par nos soins

IMPORTANT : Nos opérateurs télépilotes sont des professionnels inscrits aux registres de l'état, qui disposent des diplômes, des assurances et de toutes les autorisations nécessaires pour réaliser leurs missions.

Tout contrevenant aux "Lois drones" en France s'expose à 75000€ d'amendes et 1 an d'emprisonnement.



www.studionature.com - www.calendini.com

Bruno CALENDINI /Photographe – 06 79 40 63 99

Photographe Auteur/ Réalisateur immatriculé à l'A.G.E.S.S.A – N° Siret : 431 859 149 00038